Décision 21-DCC-226 du 24 novembre 2021

relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés Terminal Porte Océane, Société Equipement du Terminal Porte Océane, Terminal de Normandie MSC, Société d'Equipement du Terminal de l'Océan, Terminal Support et sept filiales, par la société Terminaux à Conteneurs de France

Posted on: 25 novembre 2021 | Secteurs :

SERVICES

TRANSPORTS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	société Terminaux à Conteneurs de France
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1

Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	sociétés Terminal Porte Océane, Terminal Support Société d'Equipement du Terminal de l'Océan Terminal de Normandie MSC Société Equipement du Terminal Porte Océane

Lire

le texte intégral de la décision
220.06 Ko